

ARTICLE 8. RALLYES 4x4 RÉGIONAUX

- Durée maximum du meeting : 24 heures, entre l'ouverture des vérifications et la proclamation des résultats.
- Longueur totale d'épreuves spéciales : 20 km minimum, 60 km maximum.
- Véhicules admis : T1F, T2F, T3A, T3B ; T3C et 2 RM limité à 2 litres (en T3A)
- Droits d'engagement maximum : idem rallyes régionaux.
- Montant maximum de prix distribués : 10 fois le montant de l'engagement.

ARTICLE 9. DÉFINITION D'UNE ÉPREUVE SPÉCIALE DIFFÉRENTE EN RALLYES 4x4

- Une épreuve spéciale en sens inverse est considérée comme une épreuve spéciale différente.
- Une épreuve spéciale se déroulant dans le même sens peut être considérée comme différente à la condition de comporter un minimum de 50% d'itinéraire différent.

ARTICLE 10.

Les sous-vêtements ignifugés ne sont pas obligatoires.

ARTICLE 11.

2 extincteurs manuels obligatoires dans l'habitacle du véhicule.

ARTICLE 12.

La roue de secours n'est pas obligatoire.

